#### **RÈGLEMENT N° 2011-204**

# **RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME –**AGRANDIS SEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTATION COMMERCIALE

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme pour permettre la réalisation d'un jardin d'insertion socioprofessionnel au Carrefour jeunesse-emploi de Duplessis.

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Gaby Gauthier pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 24 mai 2011;

#### POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme ».
- 3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir une aire d'affectation commerciale « C » et ce, à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle située en bordure de la rue Carrington;
- **4.** La dite aire d'affectation commerciale « C » est agrandie par l'ajout des lots 2 830 785 et 3 081 597 du cadastre du Québec, telle qu'illustrée en annexe A.
- **5.** L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet B, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102 est joint en annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- **6.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
  - PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ le 26 avril 2011
  - AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION le 4 mai 2011
  - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE le 17 mai 2011
  - AVIS DE MOTION DONNÉ le 24 mai 2011
  - RÈGLEMENT ADOPTÉ le 13 juin 2011
  - CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ le 20 juillet 2011
  - AVÍS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR le 3 août 2011
  - PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ le 3 août 2011
  - ENTRÉE EN VIGUEUR le 20 juillet 2011

# Règlement n° 2011-204 (suite)

(signé) Serge Lévesque, maire

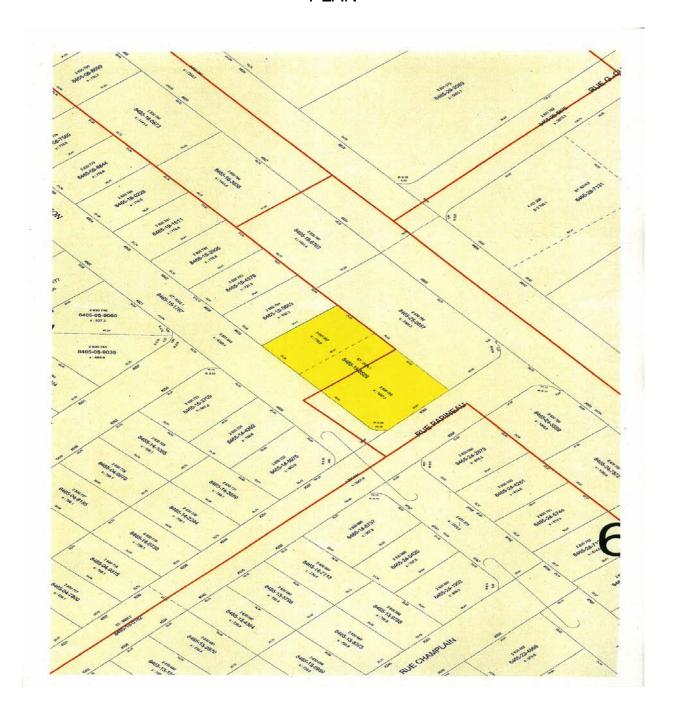
(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME	
Greffière	

# Règlement n° 2011-204 (suite)

## ANNEXE A

# PLAN



## Règlement n° 2011-204 (suite)

## ANNEXE B

### PLAN D'AFFECTATION DU SOL

